Mac:Users:xavier.hasendahl:Desktop:ELEMENTS TEMPLATES SIG:LOGOS:REPUBLIQUE_FRANCAISE:eps:Republique_Francaise_CMJN.eps



**Annexe 2 : Cadre de réponse technique**

1. Généralités sur l’offre technique

**Organisation générale de l’offre technique**

L’offre technique rédigée par le soumissionnaire permet à l’ANTAI d’évaluer les méthodes et moyens proposés pour répondre aux exigences de performance fixées dans le CCTP.

**À ce titre, il est attendu du soumissionnaire qu’il démontre clairement et de façon exhaustive dans son mémoire la performance de son offre eu égard aux exigences du marché.**

L’offre technique du soumissionnaire doit répondre aux sous-critères d’évaluation suivants :

* Performance de l’offre sur le pilotage et les prestations de reprise et de transfert ;
* Performance de l’offre sur les processus et les solutions techniques de production associés aux prestations ERA, TRC, AIR ;
* Performance de l’offre sur les processus de tierce maintenance applicative (TMA), de support et de formation ;
* Performance de l’offre sur les processus relatifs à la sécurité et à la continuité des activités ;
* Performance de l’offre sur la réalisation des études et les opportunités disruptives d’amélioration des prestations et des services relatifs au périmètre du présent marché.

Le soumissionnaire peut être amené à traiter certains sujets à différents points du mémoire technique. Pour éviter des redites, les soumissionnaires sont invités à faire des renvois soit vers d’autres chapitres du mémoire technique, soit vers des documents annexes.

L’offre technique du soumissionnaire doit respecter l’ensemble des dispositions des cahiers des charges (CCTP et CCAP). Il est déconseillé de reprendre des extraits des cahiers des charges (copier-coller) pour rédiger le mémoire technique.

L’offre technique est composée d’un mémoire et d’éventuelles annexes.

Il est recommandé de limiter le mémoire à 250 pages. Des documents peuvent être annexés au mémoire. Dans ce cas, les annexes doivent se limiter à apporter des détails illustrant un paragraphe du mémoire. Les éléments utiles à la notation du soumissionnaire portant sur l’adéquation de la solution du soumissionnaire et la performance de son offre doivent être exclusivement rédigés dans le corps du mémoire.

**Description des prestations et livrables**

Pour chaque point de son offre, le soumissionnaire décrit précisément la nature de sa prestation et les méthodes et moyens (charges en jours.hommes, ETP, qualité des profils mis à disposition pour la réalisation des prestations, matériels, logiciels…) qu’il compte utiliser pour atteindre *a minima* les objectifs fixés par le CCTP. Le soumissionnaire précise également le contenu des livrables à produire sur les prestations demandées.

**Pour chaque type de prestation décrite, le soumissionnaire doit expliquer la méthode de valorisation utilisée.** Toutes les règles d’évaluation des charges doivent être détaillées et justifiées. En particulier, les charges associées aux prestations forfaitaires doivent être explicitées. Le soumissionnaire apporte toute précision jugée utile concernant le chiffrage et les hypothèses retenues.

Le modèle de tableau ci-dessous doit être utilisé par le soumissionnaire pour préciser les charges de toutes les activités relatives aux prestations du présent marché à l’exception des prestations de tierce maintenance applicative, de réalisation des études et des travaux de rétro-documentation pour lesquelles les unités d’œuvre sont valorisées par un dispositif spécifique (cf. BP-DQE du présent marché).

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Unités d’œuvre | Activités et livrables | Profil 1 | … | Profil n | Charges incombant à l’ANTAI |
| UO-PIL | Direction de programme | Nb. de jours.hommes | … | Nb. de jours.hommes | Nb. de jours.hommes |
| UO-PIL | Suivi administratif et animation des instances de pilotage (COSUI et COPIL) | Nb. de jours.hommes | … | Nb. de jours.hommes | Nb. de jours.hommes |
| UO-PIL | Mise à jour continue de la documentation et des supports de formation | Nb. de jours.hommes | … | Nb. de jours.hommes | Nb. de jours.hommes |
| UO-PIL | Préparation des opérations de transfert en fin de marché | Nb. de jours.hommes | … | Nb. de jours.hommes | Nb. de jours.hommes |
| Etc. | Etc. | Etc. | ... | Etc. | Etc. |

La réponse aux exigences du CCTP est tracée dans le tableau de traçabilité des exigences (cf. annexe 3 du CCAP). Dans celui-ci, le soumissionnaire précise, pour chaque exigence, dans quel(s) paragraphe(s) de son offre celle-ci est traitée et ses éventuelles observations.

2. Plan et informations relatifs à la structuration du mémoire

Le mémoire du soumissionnaire doit être structuré selon le plan ci-dessous et rédigé en prenant appui sur les instructions fournies par l’ANTAI. Le soumissionnaire pourra interroger l’Agence lors de la phase de consultation du marché pour proposer d’éventuelles compléments sur l’organisation des informations.

**I – Prestations de pilotage, de reprise et de transfert**

Le soumissionnaire précise l’organisation, les méthodes et les moyens proposés pour la réalisation des prestations de pilotage (cf. chapitre 3.5 du CCTP), de reprise (cf. chapitre 3.4 du CCTP) et de transfert (cf. chapitre 3.12 du CCTP) du marché.

**A - Organisation du titulaire**

A.1 - Organigramme, structuration détaillée des équipes et rôle des acteurs clés

A.2 - Lieux de production du soumissionnaire

*Note : ce chapitre pourra notamment servir à décrire les éventuels sites de production qu’il possède et qui pourrait permettre d’assurer potentiellement la réalisation de certains services et prestations du présent marché hors du site CNT à Rennes.*

A.3 – Gouvernance, comitologie, pilotage contractuel et dispositifs de coordination des équipes

*Note : l’ANTAI portera une attention particulière aux processus de coordination :*

* *internes au titulaire ;*
* *vis-à-vis de l’ANTAI ou de ses partenaires ;*
* *vis-à-vis des titulaires des autres marchés des programmes CNT*

*et dans cas d’un groupement, à la cohérence entre les rôles des différents acteurs et la gestion des interactions vis-à-vis de l’agence.*

A.4 - Gestion de l’astreinte de support

A.5 - Pilotage de la qualité, de la sécurité et de la performance environnementale

*Note : sur le volet qualité, ce chapitre pourra permettre au soumissionnaire de préciser comment il compte instancier concrètement les dispositifs qualité présentés au sein de la trame de PAQ présenté à l’annexe 8.3 du CCTP ainsi que le dispositif de calcul des indicateurs de performance et d’amélioration continue des prestations et services du présent marché y compris sur le volet de la performance environnementale (cf. trame de convention de service en annexe 8.4 du CCTP). Ce chapitre pourra également aborder les dispositifs de gestion des non conformités et des crises liées à l’exécution contractuelle du présent marché.*

A.6 -  Stratégie de mise à disposition des profils, gestion des compétences et des remplacements

*Note : ce chapitre pourra notamment servir à décrire le processus de gestion des ressources et des compétences (tuilage et remplacement de collaborateurs, processus de mise à disposition des profils, modalités d’exécution des prestations, gestion des connaissances, accueil des collaborateurs, continuité des prestations…).*

A.7 - Gestion des fluctuations sur l’activité de production

*Note : ce point doit aborder la stratégie qui sera mise en œuvre pour gérer les accroissements ou les diminutions d’activité sur les activités de production du présent marché. Ce chapitre devra être contextualisé au dispositif de pilotage contractuel en abordant notamment les questions relatives aux ressources humaines.*

A.8 - Respect des exigences relatives aux outils du cadre technique de l’ANTAI (cf. annexe 4 du CCTP)

A.9 - Gestion de la documentation et des dispositifs de transférabilité du marché

*Note : ce point doit notamment aborder la stratégie de mise à jour continue du patrimoine documentaire inventorié lors de la phase de reprise.*

A.10 - Gestion de l’obsolescence et des vulnérabilités SSI

A.11 - Organisation et préparation générale des opérations de transfert

A.12 - Récapitulatif des charges pour les équipes du titulaire et pour les équipes de l’ANTAI.

*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*

**B - Organisation des opérations de reprise**

B.1 - Méthode générale de reprise, comitologie et acteurs clés

*Note : L’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *la qualité de la stratégie de reprise, notamment pour permettre la bascule de responsabilité dans les délais fixés et la réalisation des niveaux de service attendus sur chacun des domaines de production et prestations transverses forfaitaires ;*
* *La stratégie de reprise des composants logiciels à maintenir au titre de la prestation de TMA, notamment pour ce qui concerne l’analyse approfondie des sources et la production du rapport d’étonnement, l’intégration à la plate-forme d’intégration continue de l’ANTAI, le respect des exigences qualité et la mise en place du cadre de contractualisation agile des développements ;*
* *Les curriculum-vitae des cadres et des ressources clés dédiés au marché ;*
* *L’initialisation des dispositifs de pilotage et de coordination des prestations du présent marché, notamment en instanciant au niveau de l’offre les dispositifs opérationnels de gestion de la qualité et des indicateurs de performance du présent marché (cf. trame de PAQ en annexe 8.3 du CCTP) ;*
* *La stratégie de mise à disposition des profils et de montée en compétence des collaborateurs nécessaire à l’exécution de l’ensemble des prestations du présent marché, notamment pour permettre de respecter les délais fixés par le CCTP. Cette stratégie devra inclure un calendrier détaillé de mise à disposition des ressources fondamentales suivantes pour l’exécution des prestations du présent marché :*
  + *Quantité, compétence et expérience des profils en charge du pilotage administratif du marché (cf. prestation de pilotage) ;*
  + *Quantité, compétence et expérience des profils en charge du pilotage technique des prestations Reprise, ERA, TRC, AIR, SSI ;*
  + *Quantité, compétence et expérience des encadrants techniques constituant l'équipe en charge de la prestation de tierce maintenance applicative ;*
  + *Quantité, compétence et expérience des autres ressources techniques constituant l'équipe technique en charge de la prestation de tierce maintenance applicative ;*
  + *Quantité d'opérateurs techniques en charge de la réalisation des opérations de production ERA, TRC et AIR eu regard au volume de production à traiter.*

B.2 – Planning général des opérations de reprise

*Note : un planning détaillé de la reprise de chacune des prestations du présent marché devra également être fourni en annexe de l’offre du soumissionnaire.*

*Ce planning prévisionnel doit reprendre le découpage proposé pour les différentes prestations et met en évidence les délais de réalisation de chaque phase et également la vision du soumissionnaire sur les tâches incombant au titulaire de l’ancien ou du prochain marché, au soumissionnaire et à l’ANTAI.*

*Ces éléments seront repris sous la forme d’un calendrier détaillé de mise à disposition et de montée en compétence des équipes et d’un schéma organisationnel, sur lequel sera notamment indiqué le nombre d’ETP de chaque équipe, à la fois pour la phase de reprise et celle de transfert.*

B.3 – Stratégie de mobilisation des espaces bâtimentaires mis à disposition par l’ANTAI sur le site CNT à Rennes

*Note : ce chapitre devra préciser la stratégie générale de mobilisation des espaces bâtimentaires mis à disposition par l’ANTAI (cf. annexe 8.14 du CCTP) pour la réalisation des prestations du présent marché (installation du personnel, organisation logistique, approvisionnement des matériels et stratégie d’installation des équipements,* *partage des espaces avec le titulaire de l’ancien marché pendant la phase de reprise…).*

B.4 - Méthode d’évaluation des charges

Pour chaque service et prestation x (x = nom de la prestation) du présent marché :

B.5.x - Stratégie de bascule de responsabilité associé à la reprise de la prestation x

*Note : chaque chapitre devra obligatoirement préciser les méthodes et les moyens associés à la reprise de prestation visée et la stratégie détaillée permettant d’assurer a minima les niveaux de performance exigés.*

B.6 - Récapitulatif des charges pour les équipes du titulaire et pour les équipes de l’ANTAI.

*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*

**C - Réalisation des opérations de transfert en fin de marché**

C.1 - Méthode de transfert, comitologie et acteurs clés

C.2 - Planning détaillé des opérations de transfert

*Note : un planning détaillé du transfert de chacune des prestations du présent marché devra également être fourni en annexe de l’offre du soumissionnaire.*

C.3 - Méthode d’évaluation des charges

C.4 - Stratégie de démantèlement des matériels existants

*Note : ce chapitre pourra également servir à détailler les opérations relatives à la logistique de transfert.*

Pour chaque service et prestation x (x = nom de la prestation) du présent marché :

C.5.x - Méthode et moyens associés au transfert de la prestation x

C.6 - Récapitulatif des charges pour les équipes du titulaire et pour les équipes de l’ANTAI.

*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*

**II – Processus et solutions techniques de production associés aux prestations ERA, TRC, AIR**

Le soumissionnaire détaille dans son offre, les méthodes et les moyens qu’il envisage de mettre en place pour assurer le respect des objectifs qualitatifs, quantitatifs et temporels du marché. En particulier, il précisera ces éléments au regard des prestations métier décrites au sein du CCTP : ERA (cf. chapitre 3.1 du CCTP), TRC (cf. chapitre 3.2 du CCTP) et AIR (cf. chapitre 3.3 du CCTP).

**X - Processus et solutions techniques relatifs à la prestation X (X = prestation ERA puis TRC puis AIR)**

X.1 - Organisation, coordination et acteurs clés

*Note : L’ANTAI portera une attention particulière sur La précision des modalités d’interaction proposées avec les différents acteurs, notamment l’ANTAI, l’opérateur postal, le tiers-archiviste et les titulaires des autres marchés des programmes CNT.*

X.2 - Méthodes de production

*Note : L’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *Les méthodes et les moyens proposés pour maîtriser les processus de production et garantir a minima les niveaux de perforamnce exigés par le CCTP à l’issue de la phase de reprise ;*
* *La capacité du soumissionnaire à réaliser au maximum la production sur le site du CNT à Rennes et sa capacité à prendre en compte des pics de charge ou de nouveaux besoins en s’appuyant éventuellement, et si accord de l’ANTAI, sur ses propres sites de production. Sur ce thème, le titulaire doit préciser la capacité maximum de traitement sur le site CNT et, le cas échéant, la capacité de traitement maximum qui pourrait être réalisée en débord sur son site de production ainsi que le délai permettant d’atteindre les seuils maximums de production.*

*Le soumissionnaire peut mentionner les références méthodologiques utilisées (normes…) et les certifications éventuelles associées dont il bénéficie.*

X.3 - Solutions techniques (matériels, logiciels...)

*Note : L’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *la performance démontrée (productivité, interopérabilité, ergonomie…) des solutions techniques proposées pour réaliser la production dans le cadre de la reprise ;*
* *les méthodes et les moyens proposés pour maîtriser les processus d’analyse automatique des images radar (AIR) et garantir le niveau de qualité prescrit par le CCTP à l’issue de la phase de reprise ;*
* *la capacité pour l’ANTAI à internaliser certaines solutions afin d’en assurer la pérennité indépendamment du renouvellement des futurs marchés ;*
* *des solutions avantageuses sur le plan économique, à moyen et long terme.*

X.4 - Méthode d’évaluation des charges

X.5 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences…) pour les équipes du titulaire et pour les équipes de l’ANTAI  
*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*

X.6 - Engagements de production

X.7 - Livrables

X.8 - Dispositifs d’amélioration continue y compris sur le volet de la performance environnementale.

*Note : L’ANTAI portera une attention particulière sur les méthodes et les moyens proposés pour atteindre les objectifs d’amélioration progressive de l’automatisation de la fonction analyse d’images radar exposés dans le CCTP.*

**III – Prestations de tierce maintenance applicative, de support et de formation**

Le soumissionnaire détaille dans son offre les processus et les méthodes qu’il envisage de mettre en œuvre pour assurer le respect des objectifs qualitatifs, quantitatifs et temporels du marché.

Il détaille, prestation par prestation, les méthodes et moyens qu’il met en œuvre pour réaliser les activités suivantes : TMA (cf. chapitre 3.6 du CCTP), Support (cf. chapitre 3.7 du CCTP) et Formation (cf. chapitre 3.8 du CCTP).

**A - Tierce maintenance applicative**

A.1 - Organisation, coordination interne et vis-à-vis des titulaires des autres marchés des programmes CNT et acteurs clés

A.2 - Méthodes de gestion des projets de développement

*Note : Ce point devra notamment distinguer les opérations de maintenance corrective des opérations de maintenance évolutive.*

*En outre, l’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *La performance des processus de conduite des projets et de réalisation des produits logiciels en alignement avec les pratiques de l’ANTAI, notamment le guide projet-produit et la manière d’appréhender la phase amont (ex. : stratégie de recette...) ;*
* *La performance de la stratégie proposée pour garantir une réalisation des prestations conforme aux exigences du CCTP, notamment les méthodes et moyens proposés pour garantir la prise en compte des exigences relatives à la qualité, à la sécurité, à l’accessibilité et à l’écoconception des développements (cf. annexe 8.8 du CCTP) ;*
* *La stratégie de suivi et de conformité au cadre de contractualisation agile des développements et la méthode d’évaluation des charges de développement envisagée pour la préparation des cycles de développement agile ;*
* *La stratégie de production des livrables transverses (documentation, cartographie …) lors de chaque cycle de développement ;*
* *La capacité à absorber des demandes d’évolutions sans prendre de retard sur les tâches déjà planifiées ainsi qu’à renforcer ses équipes en cas de besoin ;*
* *La capacité à intégrer et à industrialiser des solutions conçues et réalisées par un tiers (ex. : Direction de l’innovation et des nouveaux projets de l’ANTAI, défi innovant, « hackathon » etc.).*

*Sur ce thème, le soumissionnaire peut préciser également son expérience et ses certifications éventuelles sur les méthodes agiles.*

A.3 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences et solutions) et composition de l’équipe type pour la réalisation de l’unité d’œuvre « TMA-EVO »

* *Note : le soumissionnaire doit reprendre le tableau présenté au sein de l’onglet « Valo. TMA-EVO » du BP-DQE pour détailler son équipe type de développement en charge de la réalisation des unités d’œuvre de maintenance évolutive agile. L’ANTAI portera une attention particulière à la composition de l’équipe type de développement. Le soumissionnaire doit justifier de manière détaillée tout changement vis-à-vis de l’équipe type définie par l’ANTAI au sein du BP-DQE pour comparer les offres sur le plan financier.*

A.4 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences et solutions) et composition de l’équipe type pour la réalisation de l’unité d’œuvre « TMA-RD »

*Note : le soumissionnaire doit reprendre le tableau présenté au sein de l’onglet « Valo. Etudes et TMA-RD » du BP-DQE pour détailler son équipe type associée à la réalisation des unités de rétro-documentation. Il précise également la méthode d’évaluation des charges envisagée pour réalisation de cette unité d’œuvre.*

A.5- Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences et solutions) associés à la réalisation des opérations de maintenance corrective.

A.6 - Livrables

A.7 - Méthodes de vérification et de validation

*Note : ce point concerne à la fois la recette usine opérée par le titulaire du présent marché et qui doit être mis en œuvre au titre des unités d’œuvre TMA-MCO et TMA-EVO et l’assistance, sur demande de l’ANTAI, aux opérations de recette constitutives de la phase de VABF (UO TMA-VABF). L’ANTAI portera une attention particulière sur les méthodes et moyens proposés pour sécuriser le processus d’admission des livrables logiciels et documentaires (cf. annexe 2 du CCAP) et prévenir au maximum la survenue d’incidents en production et, le cas échéant, leur détection et leur résolution dans les délais maximums exigés.*

A.8 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences et solutions) et composition de l’équipe type pour la réalisation de l’unité d’œuvre « TMA-VABF »

*Note : le soumissionnaire doit reprendre le tableau présenté au sein de l’onglet « Valo. TMA-VABF» du BP-DQE pour détailler son équipe type en charge de la réalisation des unités d’œuvre de participation au processus de recette constitutif de la phase de VABF. Il précise également la méthode d’évaluation des charges envisagée pour réalisation de cette unité d’œuvre.*

A.9 - Intégration continue et stratégie de synchronisation avec la PIC ANTAI  
A.10 - Dispositifs d’amélioration continue y compris sur le volet de la performance environnementale.

**B - Support**

B.1 - Organisation (groupes, niveaux de support), coordination interne et vis-à-vis des titulaires des autres marchés des programmes CNT et acteurs clés  
B.2 - Processus de support

*Note : ce chapitre devra distinguer les traitements associés aux différents types de sollicitations.*

B.3 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences) par groupe et niveau de support

*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation en précisant dans les activités les groupes et les niveaux de support concernés.*   
B.4 - Livrables  
B.5 - Capitalisation des connaissances  
B.6 - Gestion des problèmes au sens ITIL

*Note : le soumissionnaire pourra notamment préciser le lien entre le processus de gestion des problèmes et la maintenance corrective.*  
B.7 - Dispositifs d’amélioration continue

**C - Formation**

C.1 - Méthodes de conception des formations et d’animation des sessions  
*Note : l’ANTAI portera une attention particulière sur la stratégie permettant la mise au point de modules de formation pédagogiques et autoporteurs.*

C.2 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences)   
*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*C.3 – Livrables

**IV – Prestations relatives à la sécurité des systèmes d’information et à la continuité des activités**

Le soumissionnaire détaille dans son offre, prestation par prestation, les méthodes et moyens qu’il met en œuvre pour réaliser les activités suivantes : SSI (cf. chapitre 3.9 du CCTP) et PCA (cf. chapitre 3.10 du CCTP).

**A - Sécurité des systèmes d’information**

A.1 - Organisation, coordination et acteurs clés (dont CV du RSSI et de l’Officier de sécurité)  
A.2 - Méthodes et stratégie de conformité aux exigences relatives à la sécurité des systèmes d’information, à la protection des données personnelles et au respect des droits de propriété intellectuelle de l’ANTAI, y compris en cas d’usage d’un ou plusieurs dispositifs d’intelligence artificielle pour la réalisation des services et des prestations du présent marché   
*Note : l’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *La performance de la stratégie proposée pour garantir la prise en compte des exigences SSI et à travailler en parfaite synchronisation avec le RSSI de l’ANTAI, notamment pour ce qui concerne le traitement des vulnérabilités et risques liés à la SSI ;*
* *La qualité des profils proposés pour la réalisation des missions, notamment RSSI et Officier de sécurité ;*
* *La stratégie de maintien en condition de sécurité des services et des composants logiciels du présent marché ;*
* *La capacité du soumissionnaire à accompagner l’ANTAI pour permettre la réalisation de son programme d’homologation ;*
* *La stratégie de protection des informations sensibles et de protection des données personnelles ;*
* *La performance de la réponse du soumissionnaire pour garantir la sécurité de ses locaux dans le cas de la mise en place d’une interconnexion entre un site distant et les systèmes d’information de l’ANTAI, notamment pour ce qui concerne les articles 7 et 15 de l’instruction interministérielle II901 ;*
* *La stratégie de réponse aux incidents de sécurité ;*
* *Dans le cas où le soumissionnaire s’appuierait, pour la réalisation de certains services ou prestations du présent marché, sur des systèmes d’intelligence artificielle (ex. : usage de système génératif pour accélérer les développements des logiciels, produire des comptes rendus, générer des jeux de test ou de la documentation, faciliter l’analyse de code legacy, …), l’offre devra détailler les précautions particulières prises pour garantir la conformité avec les exigences relatives à la sécurité des systèmes d’information (cf. chapitre 3.9 du CCTP), à la protection des données personnelles (cf. annexe 4 du CCAP), au respect des droits de propriété intellectuelle de l’ANTAI (cf. chapitre X.I du CCAP) et au contrôle a priori de la qualité des livrables.*

A.3 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences et solutions)  
*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*  
A.4 - Livrables  
A.5 - Dispositifs d’amélioration continue

**B – Plan de continuité d’activité**

B.1 - Organisation, coordination et acteurs clés  
B.2 – Méthodes  
*Note : L’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *La stratégie d’alignement au PCA de l’ANTAI et la performance du dispositif de continuité d’activité ;*
* *La méthode de conduite des exercices de gestion de crise.*

B.3 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences et solutions)  
*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux activités de la prestation.*  
B.4 - Livrables  
B.5 - Dispositifs d’amélioration continue

**V – Réalisation des études et opportunités disruptives d’amélioration**

Le soumissionnaire détaille dans son offre les processus et les méthodes qu’il envisage de mettre en œuvre pour assurer le respect des objectifs qualitatifs, quantitatifs et temporels du marché.

Il détaille les méthodes et moyens qu’il met en œuvre pour réaliser les activités relatives à la prestation de réalisation des études (cf. chapitre 3.11 du CCTP) et propose éventuellement des opportunités disruptives d’amélioration des processus et solutions relatifs au périmètre du présent marché.

**A - Études**

A.1 - Organisation et acteurs clés  
A.2 - Prise en compte du besoin ANTAI  
A.3 - Méthodes de réalisation des études  
*Note : ce point devra notamment distinguer les différents types d’études indiqués au sein du CCTP. L’ANTAI portera une attention particulière sur :*

* *la performance de la stratégie proposée pour conduire et réaliser les différents types d’études (technico-fonctionnelle, décisionnelle et à caractère innovant) commandées par l’ANTAI potentiellement en dehors du calendrier et des contraintes associées à la réalisation des programmes de maintenance applicative agile (via les incréments de programmes) ;*
* *la capacité du soumissionnaire à fournir des expertises, notamment pour le traitement des études à caractère innovant.*

A.4 – Méthode d’évaluation des charges   
A.5 - Moyens et charges (ETP, charges en jours.hommes, compétences)  
*Note : le soumissionnaire doit reprendre le tableau présenté au sein de l’onglet « Valo. Etudes et TMA-RD » du BP-DQE pour détailler son équipe type dédiée à la réalisation des études.*  
A.6 - Livrables

**B – Opportunités disruptives d’amélioration ou d’optimisation**

***Nota*: Les éléments relatifs à cette section sont notés mais ne constituent en aucun cas un engagement contractuel lié à l'exécution du présent marché. La réalisation de tout ou partie des propositions doit être préalablement validée et commandée par l'ANTAI.**

Le soumissionnaire indique au sein de cette section les éventuelles propositions alternatives susceptibles d’améliorer ou d’optimiser de manière importante voire disruptive (i.e. au-delà des exigences d’amélioration continue des prestations précisées au sein de la prestation de pilotage du marché) :

* Les opérations de reprise et de transfert en fin de marché, notamment pour ce qui concerne l’organisation spatiale des prestations (ex. : utilisation des locaux du soumissionnaire…) ;
* L’efficacité des processus de production et les solutions techniques relatifs aux prestations ERA, TRC, AIR et TMA.

Exemples de thèmes pouvant être proposés en lien direct avec le périmètre du présent marché :

* Modification de processus organisationnels ou fonctionnels ;
* Modification des outils et méthodes nécessaires à la production ;
* Intégration d’innovations techniques ;
* Intégration d’innovations sur les usages ;
* Nouvelle ergonomie ;
* Etc.

B.x.1 - Opportunité x  
B.x.2 - Avantages (ex. : retour sur investissement), inconvénients et risques  
B.x.3 - Méthode de mise en œuvre et, le cas échéant, description des processus modifiés et des solutions techniques associées  
B.x.4 - Évaluation des coûts et des charges y compris pour ce qui concerne la mise en œuvre  
B.x.5 - Charges  
*Note : le soumissionnaire doit utiliser le tableau présenté au chapitre précédent pour détailler les charges relatives aux opportunités présentées de manière macroscopique.*